

## 20<sup>ème</sup> Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

### RECOMMANDATIONS TABLE RONDE 3

#### Table ronde n°3 : Accélérer le développement des chaînes de valeur durables aux bénéfices de l'économie, de l'environnement et des populations locales

Date : Lundi 3 juin de 11h à 12h30

Salle : Salon Lubumbashi, Pullman Hotel, Kinshasa, RDC

Durée : 90 min

Organisée le 3 juin 2024, de 11h00 à 12h30 et placée sous le pilotage de l'Allemagne, la table ronde « Accélérer le développement des chaînes de valeur durables aux bénéfices de l'économie, de l'environnement et des populations locales » a été modérée par Maître Bertille Mayen, personne ressource PFBC et de la GIZ BSB Yamoussa. Un exposé liminaire du Dr Philipp Knill, Directeur Afrique, BMZ, Allemagne sur le thème central de la table ronde a servi d'ouverture à un panel de haut niveau composé comme suit :

- **Madame Françoise Van de Ven**, Présidente de l'ATIBT
- **Madame Sheam Satkuru** ; Directrice Exécutive de l'OIBT
- **Monsieur Filippo Saracco**, Représentant de l'Union Européenne en RDC
- **Son Excellence Dr Aurélie Flore KOUMBA PAMBO**, Co-facilitatrice de la République gabonaise pour le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (RdP-20 PFBC)
- **Son Excellence l'Ambassadeur Ali Mchumo**, Directeur Général d'INBAR
- **Son Excellence Monsieur Jules Doret Ndongo**, Ministre des Forêts et de la Faune, Cameroun
- **Son Excellence Madame Arlette Soudan Nonault**, Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo, République du Congo ; Secrétaire Exécutive de la Commission Climat du Bassin du Congo
- **Son Excellence Ève Bazaiba Masudi**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo

Les principales recommandations formulées au cours de la table ronde sont à savoir :

1. **Investir dans la quantification des ressources naturelles** : Les États du bassin du Congo devraient consacrer des ressources à l'évaluation précise de leurs ressources naturelles, ce qui leur permettra de mieux comprendre leur valeur et de les utiliser de manière durable.

2. **Etablir des partenariats public-privé solides** : Encourager les partenariats entre les gouvernements, les entreprises et la société civile peut faciliter le financement et la mise en œuvre de projets de développement des chaînes de valeur durables.
3. **Promouvoir des incitations financières pour la conservation** : Développer des mécanismes financiers tels que le marché du carbone peut offrir des incitations économiques pour la conservation des ressources naturelles.
4. **Investir dans la recherche et le développement** : Soutenir la recherche et le développement de technologies innovantes peut aider à promouvoir des pratiques agricoles durables notamment en ce qui concerne la gestion forestière, la transformation et la certification des produits et à réduire l'empreinte environnementale des activités économiques.
5. **Renforcer les capacités locales** : Investir dans l'éducation et la formation des populations locales peut renforcer leur capacité à participer activement à des initiatives de développement durable et à bénéficier de manière équitable des retombées économiques.
6. **Promouvoir la transparence et la bonne gouvernance** : Assurer la transparence dans la gestion des ressources naturelles et promouvoir une gouvernance efficace et participative sont essentiels pour garantir que les bénéfices du développement durable profitent à tous les acteurs de manière équitable.
7. **Promouvoir le dialogue intersectoriel** : Faciliter le dialogue entre les différents secteurs (agriculture, énergie, conservation, etc.) pour trouver des solutions intégrées aux défis de développement dans la région du Bassin du Congo.

En suivant la mise en œuvre de ces recommandations, les États du bassin du Congo peuvent progresser vers un développement durable qui préserve les ressources naturelles tout en favorisant la prospérité économique et le bien-être des populations locales.